



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'AMB PERSISTE ET SIGNE : VOTE SYSTÉMATIQUE CONTRE 3 PROPOSITIONS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Montréal-Ouest, le 27 mars 2024 – Le 21 mars dernier, pour une troisième assemblée du Conseil d'Agglomération de Montréal consécutive, les mairesses et les maires de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), ont maintenu la ligne dure en votant à nouveau systématiquement contre trois propositions ne répondant pas aux attentes légitimes des municipalités liées.

Les propositions qui ont fait l'objet d'une opposition unanime des mairesses et maires de l'AMB visaient des investissements pour le nouveau réseau cyclable, des travaux le long du corridor de l'axe Jean-Talon entre le boulevard Pie-IX à l'est et le boulevard Cavendish à l'ouest, ainsi que l'implantation des solutions infonuagiques, totalisant une dépense de près de 152 M\$ pour l'agglomération.

Au moment de la tenue du vote de chacune des trois propositions, les Maires Christina Smith de Westmount et Marc Doret de Dorval, ainsi que la Mairesse suppléante Dida Berku de Côte-Saint-Luc ont justifié cette opposition en rappelant entre autres que « *le contexte législatif et réglementaire établissant le partage des dépenses de l'Agglomération permet à la Ville de Montréal d'imposer le partage des coûts énoncés pour ce projet. Néanmoins, il demeure qu'en l'absence d'une démonstration probante de l'affectation et du partage réel des ressources humaines et matérielles entre les besoins de la Ville-centre, ceux des arrondissements et ceux des autres villes liées, nous devons considérer le partage actuel comme étant financièrement inéquitable pour les villes liées et conséquemment, comme devant faire l'objet d'un vote d'opposition de l'ensemble des mairesses et maires de l'AMB* ».

À la suite de l'Assemblée du Conseil d'Agglomération, Beny Masella, président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest, a tenu à rappeler que « *La démarche entreprise par les élus de l'AMB est malheureusement nécessaire pour faire avancer un dossier qui perdure depuis déjà beaucoup trop longtemps. Le manque de volonté de la Ville de Montréal pour trouver des solutions viables au partage équitable des dépenses de l'agglomération nous oblige à prendre des positions de plus en plus fermes. Nous le faisons avec la volonté de défendre les intérêts de tous nos citoyens. La Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec devraient avoir la même préoccupation* ».

L'AMB rappelle que cette démarche a été initiée lors de la séance du Conseil d'Agglomération le 25 janvier 2024, faisant suite à l'opposition déjà exprimée en décembre 2023 lors de l'adoption du budget 2024 de l'agglomération. À ce jour, bien que les 15 villes liées qui ne représentent que 12 % de la population totale de l'île de Montréal et 18 % de la capacité fiscale selon les règles établies par le gouvernement du Québec en 2023, elles supportent à elles seules 38 % de l'augmentation totale des dépenses de l'agglomération

pour 2024. Ce qui signifie que les citoyens des villes liées paient en moyenne 65 % de plus que les citoyens de la ville de Montréal.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le Conseil d'Agglomération de Montréal s'est également prononcé sur le premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement lié à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Le Maire de Dollard-des-Ormeaux, Alex Bottausci, a tenu à souligner que la Ville de Montréal a « oublié » d'inclure les Villes liées dans les premières étapes essentielles des discussions, contrairement au partage des informations fait dès le début par les MRC incluses dans le territoire de la CMM avec leurs municipalités respectives. En omettant les Villes liées de cette première étape et en limitant ainsi la période d'examen des documents, Montréal a limité la capacité d'analyse et d'intervention des Villes liées dans cette démarche essentielle pour toute la population de l'île de Montréal.

Par ailleurs, le Maire Bottausci a également dénoncé le fait que les boulevards Saint-Jean, Des Sources et St-Charles dans l'Ouest de l'île de Montréal, ne sont pas considérés par la Ville de Montréal comme essentiel pour le transport en commun, particulièrement pour permettre un accès plus efficace aux nouvelles installations du REM et aussi pour assurer la sécurité des déplacements nord-sud des automobilistes, cyclistes et piétons. Pour dénoncer cette situation inacceptable, les maires de Kirkland, Pointe-Claire et Dollard-des-Ormeaux ont voté contre l'adoption de ce premier avis de l'Agglomération de Montréal à la CMM. « *Je ne comprends PAS comment une ville peut réaliser la densification sur son territoire SANS y intégrer le transport en commun. C'est une pensée contradictoire* », a conclu le Maire Bottausci.

À propos de l'Association des municipalités de banlieue

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) est une association regroupant les quinze villes liées de l'agglomération de Montréal, chacune autonome dans sa gestion municipale et sa prise de parole. Elles comptent ensemble quelque 250 000 citoyens. Ces municipalités sont Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, et Westmount.

-30-

Source : Association des municipalités de banlieue (AMB)

Renseignements et demandes d'entrevues :

Éric Duguay
Responsable des relations publiques
514-377-1980 | e.duguay@seize03.ca